

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 006-2024  
SIVU DES COULOIRSNombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	4
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation : mercredi 11 décembre 2024

**Objet : Décision modificative n°01/2024 – Révision de crédits suite au remboursement de la taxe foncière**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER (suppléante)

Absents avec pouvoir : Karine JEANTET PROST à Jérôme GRECARD

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Anthony HAREL, adopté à l'unanimité

Suite à l'information transmise par le service juridique et financier du SDIS du Jura, la caserne n'est pas soumise à la taxe foncière, étant un bâtiment affecté à un service public. Le SIVU a donc transmis un courrier de demande d'exonération au Service Départemental des Impôts Fonciers qui a procédé au remboursement des 5 dernières années, soit 629 €.

Au niveau comptable, il convient d'ouvrir des crédits pour permettre l'émission des annulatifs de mandats sur exercices antérieurs, qui généreront une recette de fonctionnement. Par ailleurs, cette taxe étant refacturée au SDIS du Jura, des annulatifs de titres sur exercice antérieurs permettront de rembourser les sommes indument payées.

La décision modificative est la suivante :

**Section recettes de fonctionnement**

Chapitre 77 – Article 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs + 629,00 €

**Section dépenses de fonctionnement**

Chapitre 67 – Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 629,00 €

Après présentation, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, dont 1 pouvoir,

- **APPROUVE** la décision modification n°01/2024 présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,  
Jérôme GRECARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 007-2024  
SIVU DES COULOIRSNombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	4
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation : mercredi 11 décembre 2024

**Objet : Convention de déneigement de la caserne - Saison 2024/2025 avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER (suppléante)

Absents avec pouvoir : Karine JEANTET PROST à Jérôme GRECARD

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Anthony HAREL, adopté à l'unanimité

Le Président rappelle qu'une convention a été établie en 2023 avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux pour le déneigement de la caserne. Cette année, il est proposé de signer une convention pour un forfait de 10 passages au lieu de 20. Le tarif réactualisé passe de 12 € à 14,60 € TTC le passage, soit une facture de 146,00 € TTC payable en début de saison. Au-delà du forfait, les passages supplémentaires feront l'objet d'une facturation mensuelle. Le travail fourni étant de qualité, le Président propose de signer la nouvelle convention annuelle.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, dont 1 pouvoir,

- **ACCEPTE** la convention de déneigement pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025 aux tarifs et conditions énoncés,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,  
Jérôme GRECARD

